

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC384

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 23

À l'alinéa 4, substituer à la quatrième occurrence du mot :

« un

le mot :

« une ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.